



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 février, à dix-sept heures et trente quatre minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 08 février 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Ketty LABUTHIE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (25):** Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON.

**Etaient Excusés (01):** Monsieur Philipson FRANCFORT,

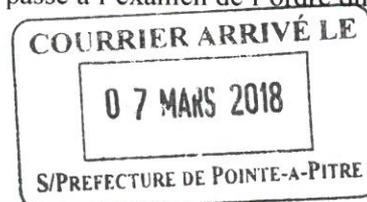
**Etaient représentés (02) :** Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annick VANONY.

**Etaient absents (05):** Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sabrina GARES a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



## Délibération n°01-01-2018

### Modification de la liste des commissions municipales et de leur composition.

Par délibérations n°06-03-2016 et 06-04-2016 datées du 12 mai 2016, le conseil municipal a arrêté la liste des commissions municipales ainsi que leur composition.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire en est le président de droit et le vice président est désigné à chacune des premières réunions de commission. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Compte tenu des changements survenus au sein de l'assemblée délibérante, le Maire propose de modifier les onze commissions existantes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-22,**  
**Vu la délibération n°06-03-2016 daté du 12 mai 2016 portant constitution des commissions municipales,**

**Vu la délibération n°06-04-2016 daté du 12 mai 2016 portant désignation des membres des différentes commissions municipales,**

**Où l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir débattu,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** de modifier la liste des commissions municipales ainsi que leur composition comme il suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Commission financière et budgétaire	RESDEDANT Patrice JASMIN Victoire FRANCIETTA Edouard MIRRE Aurel LABUTHIE Ketty MANETTE Sandra BARDAIL Jean

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Commission travaux, voiries, bâtiments publics, aménagement du territoire, sécurité civile et parc automobile	LABUTHIE Ketty MIRRE Aurel FRANCIETTA Edouard DELOUMEAUX Saint-Hilaire PRESSE Annette ADELAÏDE José NANETTE Marie-Christine LACLUSSE Judex PHAETON Laure REDEDANT Patrice DARTRON Jean
Commission affaires sociales, famille, solidarité, logement et cohésion sociale	SAINT-SAUVEUR Marie-Chantale LACLUSSE Judex PHAETON Laure CORNELIE Patrick MARCEL Edmond CANVOT-VINCENT Florise LUCE Joubert
Commission sécurité alimentaire, population et animation du territoire	CARDOVILLE Prisca JASMIN Victoire FRANCIETTA Edouard PRESSE Annette PHAETON Laure HERMIN Georges DELMESTRE Monique
Commission éducation, affaires scolaires et lecture publique	ARPHAXAD Marcienne MIRRE Aurel CORNELIE Patrick CANVOT-VINCENT Florise BELAIR Dolorès PRESSE Annette PHAETON Laure NEGRIT Nadia
Commission ressources humaines et performance de l'administration	FRANCIETTA Edouard FOUCAN Nita JASMIN Victoire MANETTE Sandra DELOUMEAUX Saint-Hilaire VANONY Annick

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Commission affaires sportives et vie associative	MARCEL Edmond HERMIN Georges LACLUSSE Judex DELOUMEAUX Saint-Hilaire PHAETON Laure JERUL Léonard
Commission jeunesse, insertion, commerces de proximité et artisanat	MAKAÏA-ZENON Michelle CANVOT-VINCENT Florise CORNELIE Patrick RESDÉDANT Patrice HERMIN Georges FOUCAN Nita NANNETTE Marie-Christine DELMESTRE Monique
Commission patrimoine, monuments historiques et pôle d'activité de Blanchet	MANETTE Sandra MARCEL Edmond JASMIN Victoire LABUTHIE Ketty BELAIR Dolorès MAKAÏA-ZENON Michelle DARTRON Jean
Commission développement durable, développement économique, résilience, cadre de vie	FOUCAN Nita MARCEL Edmond MIRRE Aurel PRESSE Annette SAINT-SAUVEUR Marie-Chantale MANETTE Sandra MAKAÏA-ZENON Michelle GARES Sabrina NEGRIT Nadia
Commission culture, fêtes et cérémonies	RESDÉDANT Patrice LORMEL-ARPHÉXAD Marcienne PHAETON Laure MIRRE Aurel CANVOT-VINCENT Florise DELOUMEAUX Saint-Hilaire BELAIR Dolorès LUCÉ Joubert

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal**

**Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 février 2018,**

**“ Pour le Maire Le Maire,**

**Ketty LABUTHIE**  
**1<sup>er</sup> Adjoint du Maire**  
**Philipson FRANCFORT**  
**Secrétaire du Maire**  
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**PARC AUTOMOBILE**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 07 mars 2018

Formalités de publicité

Effectuées le 09 mars 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

